



## **Règlement des inscriptions à L'Ecole nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne pour la rentrée 2022-2023**

Etabli le 13/07/2022

### **Article 1 – Désignation:**

Le présent règlement concerne les inscriptions à l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne :

Statut : syndicat mixte de gestion

Adresse : 46 cours de la République 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 68 98 27

Mail : [scolarite@enm-villeurbanne.fr](mailto:scolarite@enm-villeurbanne.fr)

Représentée par Monsieur Stéphane Frioux en qualité de Président,  
ci-après désignée ENM.

### **Article 2 - Présentation et Généralités**

Les candidatures pour les inscriptions sont ouvertes cette année pour toutes les disciplines et pour tous les niveaux sauf formation vocale chanson.

Toutes les disciplines sont ouvertes pour les débutants sauf :

Accordéon, Alto, Basson, Clarinette, Claviers électroniques, Cor, Flûte à bec, Flûte traversière, Guitare classique, Harpe, Hautbois, Kid's 69100, Les mêmes percus, Musique orientale, Musique sud-américaine, Petit orchestre jazz, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Violon, Violon baroque + Ecole Orphée, Violoncelle

Les inscriptions ne sont pas possibles pour les enfants nés après 2014.

### **Article 3 - Modalités de candidature**

Les candidatures sont déposées lors des JIC à l'ENM les 7, 8, 9 et 12 septembre 2022.

### **Article 4 - Sélection des candidatures :**

Les candidats seront contactés par téléphone par les enseignants des disciplines auxquelles ils ont candidaté aux dates suivantes :

- Mercredi 7 septembre 2022 : toutes disciplines pour les villeurbannais de moins de 15 ans
- Jeudi 8 septembre 2022 : musique classique à contemporaine et musiques anciennes
- Vendredi 9 septembre 2022 : jazz, musiques traditionnelles, danse, composition électroacoustique, rock et musiques amplifiées
- Lundi 12 septembre 2022 : chanson

Pour les personnes qui ont déjà une pratique instrumentale ou chorégraphique dans les disciplines auxquelles elles candidatent, un créneau d'audition lui sera attribué. Ces auditions se dérouleront à l'ENM entre le 13 et le 23 septembre. Les résultats seront affichés sur place et sur notre site internet jusqu'à 8 jours après l'audition.

Pour les personnes qui débutent dans la pratique instrumentale ou chorégraphique, si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, une priorité sera accordée aux candidats satisfaisant les trois critères suivants :

- Les candidats prioritaires résident à Villeurbanne
- Les candidats prioritaires sont nés entre 2007 et 2014
- Les candidats prioritaires sont disponibles aux horaires des cours proposés et présentent des âges compatibles avec le dispositif pédagogique.

Par ailleurs, dans certaines disciplines le nombre de candidatures peut excéder le nombre de créneaux disponibles, et afin de favoriser l'égalité d'accès à l'École, un tirage au sort entre les candidatures sera effectué pour attribuer les créneaux disponibles, selon les modalités décrites à l'article 4.

#### **Article 4 - Modalités du tirage au sort et publication**

Pour pouvoir participer au tirage au sort, les familles doivent obligatoirement avoir déposé une fiche de candidature lors des JIC, selon les modalités prévues à l'article 2.

Le tirage au sort sera effectué le 13 septembre 2022 sous le contrôle de SCP HUISSIERS-GRATTECIEL – 138 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE, auprès de qui est déposé le présent règlement.

Pour les candidats débutants, la liste des admis sera affichée sur place (sur la vitrine de l'école) et consultable sur le site internet ([www.enm-villeurbanne.fr](http://www.enm-villeurbanne.fr) rubrique La scolarité / Modalités d'admission) à partir du 16 septembre 2022.

Pour les créneaux d'audition, les convocations seront mises en ligne le 13 septembre au soir.

Le présent règlement est consultable sur le site web de l'ENM ainsi qu'en version papier auprès de l'accueil de l'ENM.

#### **Article 5 - Modalités d'inscription définitive**

L'inscription n'est définitive qu'une fois remis au service scolarité le dossier d'inscription dûment complété ainsi que les pièces justificatives demandées dans les délais impartis. Le dossier d'inscription sera à retirer sur le site internet ou à l'accueil de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne à partir du 14 septembre et à retourner à la scolarité par mail, voie postale ou lors de permanences jusqu'au 30 septembre 2022.

En cas de désistement et dans la limite des places disponibles, les candidats seront rappelés dans l'ordre du tirage au sort.

Des frais de dossier de 30 euros seront appliqués aux candidats admis, et viendront s'ajouter aux frais d'inscription.

## **Article 6 – Protection des données personnelles des participants**

Pour permettre la gestion d'une inscription, les formulaires à compléter sont informatisés et traités par l'ENM. Ils ont pour base légale la mission d'intérêt public. Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement. La durée de conservation de ces données est le temps du tirage au sort et/ou durant toute la durée de l'inscription. Dans les formulaires de collecte, certaines données sont obligatoires et marquées d'un astérisque\*. Toute fausse déclaration ou omission, peut entraîner, outre des sanctions pénales, la nullité de ladite inscription. L'ENM s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il est inscrit, et de gérer son dossier.

Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter le Service scolarité de l'ENM ou notre Déléguée à la protection des données à l'adresse suivante :

ENM de Villeurbanne, Déléguée à la protection des données, 46 cours de la République 69100 Villeurbanne  
ou par e-mail : [dpd@mairie-villeurbanne.fr](mailto:dpd@mairie-villeurbanne.fr).

En cas de réclamation, il peut aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

L'ENM s'engage à assurer la sécurité des données collectées en mettant en place une protection des données renforcée, par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques. Et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.